



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le 11 décembre 2017, a adopté : *la résolution numéro 017-130 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018.*

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code Municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Que le calendrier 2018 a été établi comme suit :

- | | |
|-------------------|---------------------------------|
| ■ lundi 8 janvier | ■ lundi 2 juillet |
| ■ lundi 5 février | ■ mercredi 1 ^{er} août |
| ■ lundi 5 mars | ■ lundi 10 septembre |
| ■ lundi 9 avril | ■ lundi 1 ^{er} octobre |
| ■ lundi 7 mai | ■ lundi 5 novembre |
| ■ lundi 4 juin | ■ lundi 10 décembre |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce douzième jour de décembre deux mille dix-sept.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

